

# 40<sup>ème</sup> Rallye régional de Nancy

14 & 15 Novembre 2020

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 31 Août**

Ouverture des engagements : **Lundi 31 Août**

Clôture des engagements : **Lundi 02 Novembre**

Parution du carnet d'itinéraire : **Samedi 14 Novembre**, salle des fêtes Dieulouard (Place du 8 mai 1945)

Dates et heures des reconnaissances : **Samedi 14 Novembre de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00**

Vérifications des documents : **14 Novembre de 13h00 à 18h00**, parking salle des fêtes de Dieulouard

Vérifications des voitures : **14 Novembre de 13h15 à 18h15**, parking salle des fêtes de Dieulouard

Heure de mise en place du parc de départ : 14 Novembre à l'issue des vérifications.

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : 14 Novembre à 17h00, salle des fêtes de Dieulouard

Briefing écrit remis aux équipages lors des contrôles administratifs

Publication des équipages admis au départ : 14 Novembre en soirée, salle des fêtes de Dieulouard

Départ : **Dimanche 15 Novembre à 7h45**, parking salle des fêtes de Dieulouard

Publication des résultats partiels : 15 Novembre salle des fêtes de Dieulouard

Arrivée : **15 Novembre à partir de 16h40**, parking salle des fêtes de Dieulouard

Vérification finale : 15 Novembre au Garage Renault, 81 rue du General de Gaulle, 54380 Dieulouard

Publication des résultats : 30min après l'arrivée du dernier concurrent, salle des fêtes de Dieulouard

Remise des prix : **15 Novembre à partir de 19h**, salle des fêtes de Dieulouard

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Nancy organise les 14 et 15 novembre 2020 en qualité d'organisateur administratif et technique le 40<sup>ème</sup> Rallye régional de Nancy.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grande Est du Sport Automobile sous le numéro **34** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **415**, en date du **07/09/2020**.

#### **Comité d'Organisation**

Président : David CLAUDE

Membres : Les membres de l'ASA Nancy

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Nancy, 15 rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT

Téléphone : 06 17 61 56 45

Mail : [asa.nancy@laposte.net](mailto:asa.nancy@laposte.net)

Site internet : [www.asa-nancy.com](http://www.asa-nancy.com)

Permanence du Rallye : Salle des fêtes de Dieulouard (Collège & PC)

Lieu, date, horaire : Salle des fêtes de Dieulouard (Collège & PC) pendant l'épreuve

## Organisateur technique

Nom : ASA Nancy

Adresse : 15 rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

### 1.1P. OFFICIELS

Poste	NOM - Prénom	N° licence	ASA
Président du collège des commissaires sportifs	COTTET Patrice	8012	0305
Membres du collège des commissaires sportifs	CONDAMIN Claude ANGELMANN Jocelyne	122813 233639	0314 0302
Secrétaire du collège	PECCAUD Michèle	2309	0314
Directeur de course	BLANQUIN Daniel	1941	0308
Directeur de course adjoint	HECTOR Jean Claude	1805	0321
Adjoints Direction de course gestionnaires ES au PC	STOECKLE Thierry	3500	0305
Directeur de course en ES	MADER Franck	187564	0323
Adjoint au Directeur de course en ES	SICHLER Jean-Jacques	17673	0323
Responsable Sécurité	<b>HENRY Sylvain</b>	<b>177690</b>	<b>0308</b>
Véhicule AUTORITE	<b>CLAUDE David</b>	<b>221403</b>	<b>0308</b>
Véhicule TRICOLORE	ANGELMANN Alain	214977	0302
Voiture DAMIER	WAMBACH Jean	3030	0306
Commissaire Technique Responsable	PROTOIS Gerard	1906	0321
Commissaires Techniques	LORRAIN Michel DERCHE Denis SALTZMANN Michel	105082 33547 15471	0304 0314 0307
Chargé des relations concurrents (CS)	HORALA Gilbert HENRY Jean Michel	12674 15551	0313 0308
Responsables des commissaires	DUMAS Frederic	188349	0308
Médecin Chef au PC	DIDELOT Jean Paul	6378	0304
Médecin en ES	WIEDENKELLER Michel	146262	0323
Responsable Informatique et Classement	PEUREUX Gerard	11719	0305
Chronométrateurs	JIORDA Quentin VAST Kévin GERMAIN Christian	240351 251227 12893	0308 0308 0305

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de Nancy compte pour la **Coupe de France des rallyes 2021 coef. 2**, le Championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2020, le trophée Hankook Xperience 2020 et le Challenge des Amateurs de l'Automne 2020.

### 1.3P. VERIFICATIONS

**Administratives : Salle des fêtes à Dieulouard. Samedi 14 novembre de 13h00 à 18h00.**

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Licences FFSA 2020
- Permis de Conduire (sauf navigateur junior)

(merci de joindre les photocopies de ces documents à votre demande d'engagement)

**Techniques : Parking salle des fêtes à Dieulouard. Samedi 14 novembre de 13h15 à 18h15.**

Les concurrents devront présenter leurs voitures et être en possession de la fiche d'homologation et du passeport technique.

Les concurrents engagés consulteront à partir du lundi 09 novembre si des heures de convocation aux vérifications sont prévues : sur le site [www.asa-nancy.com](http://www.asa-nancy.com). Aucune convocation ne sera envoyée par courrier.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Renault 81 rue du General de Gaulle, 54380 Dieulouard. Prix de la main d'œuvre 60 € TTC.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Les demandes d'engagement seront prises en compte dès la parution du présent règlement jusqu'au **Lundi 02 novembre minuit** (cachet de la poste faisant foi), dûment complétées et **accompagnées des droits d'engagement**, le tout à envoyer à l'adresse ci-dessous :

#### ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE NANCY

15 rue des Carrières  
54114 JEANDELAINCOURT

### 3.1.5P. CONCURRENTS & PILOTES

L'ASA Nancy se réserve le droit d'annuler le rallye si, à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, l'ASA Nancy fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel et communication internet.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures. Une liste d'attente pourra être créée.

### 3.1.11P REMBOURSEMENT

L'ASA Nancy remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. Dans le cas contraire les retenues standards seront :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- 50% pour les demandes reçues de moins de 8 jours jusqu'aux vérifications.

Les droits d'engagement sont fixés :

- ~~▪ avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €.~~
- ~~▪ sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €.~~ → **Engagement à 260 € pour tous**
- **+ 5€** pour le challenge des commissaires de la Ligue Grand Est

**Soit un droit d'engagement total à 265 €**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

**4.2.** : les pneus cloutés ne sont pas autorisés.

### **4.3P ASSISTANCE**

#### **4.3.2.1 Parc d'assistance**

L'assistance est autorisée **uniquement** dans le parc prévu à cet effet signalé dans le road book.

**Important** : une bâche sous chaque voiture de course et véhicule d'assistance est obligatoire dans le parc d'assistance. Ces bâches de (3x5m) seront résistantes aux hydrocarbures.

Dans le parc d'assistance il est demandé obligatoirement aux concurrents :

- de ne pas piquer ni endommager le terrain
- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc.

La pénalité pour défaut est de 200€ pour chaque infraction.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 40e Rallye de Nancy représente un parcours de **136,80 km**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte **1 Epreuve Spéciale à parcourir 3 fois « La Ronde des Vallées » (13,30 km)** soit une longueur totale de **39,90 km**.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2.5P. RECONNAISSANCES DUREE**

Les reconnaissances auront lieu le : **Samedi 14 novembre de 8h à 12h00 et de 13h à 18h.**

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums** et des contrôles seront effectués.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **7.1.7. ROAD-BOOK**

Les road-book seront disponibles le : **Samedi 14 novembre, de 8h à 15h, salle des fêtes de Dieulouard.**

### 7.3 CONTROLES HORAIRES (CH)

**7.3.5.** Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué équipage à bord. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord. (Règlement Standard des rallyes 2020).

### 7.5 EPREUVES SPECIALES

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

Tout concurrent ne respectant pas le parcours imposé dans les chicanes (raccourci, éléments déplacés...) pourra être sanctionné par le collège des commissaires sportifs.

#### 7.5.13A. EPREUVE SPECIALE EN BOUCLE

**ES « La Ronde des Vallées » :** cette ES se déroulera avec une partie en boucle, et des secteurs sur surface mixte terre. Le départ sera donné en fonction du trafic. Tout concurrent n'effectuant pas le nombre de tours (2 au total) sera pénalisé de la façon suivante :

- tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour cette ES, les départs seront donnés par le directeur de l'épreuve, dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10<sup>ème</sup>. Le secteur de liaison suivant tient compte de cette particularité.

**7.5.17.4.** Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des prix se déroulera le **dimanche 15 novembre à partir de 19h à l'intérieur de la salle des fêtes de Dieulouard**. Les prix seront distribués (prix cumulables) :

SCRATCH	1 <sup>er</sup>	1 coupe + 50% de réduction sur une prochaine épreuve
	2 <sup>ème</sup>	1 coupe
	3 <sup>ème</sup>	1 coupe
CLASSE	1 <sup>er</sup>	1 coupe
	2 <sup>ème</sup>	1 coupe (si 6 partants)
	3 <sup>ème</sup>	1 coupe (si 10 partants)
	4 <sup>ème</sup>	1 coupe (si 15 partants)

1 coupe au 1er Equipage Féminin  
3 commissaires seront récompensés.